



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

presse

Question écrite n° 19572

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la baisse du lectorat de la presse écrite et ses conséquences sur le secteur. À l'heure du numérique, les modèles économiques du dix-neuvième siècle sur lesquels reposent nos journaux ne sont souvent plus adaptés, et le nombre de lecteurs est en diminution constante. Mais le développement sur le net ne remplace pas la notoriété d'une édition et d'une marque « presse écrite ». Il semble ainsi urgent de réfléchir à des solutions qui permettraient de préserver l'excellence de la presse française, son pluralisme et les débats d'idées, indispensables à la vie démocratique de notre pays. Sans pour autant se départir de son rôle de garant du pluralisme de la presse, l'État pourrait organiser des assises de la presse écrite regroupant tous les partenaires (La Poste, les journalistes, les imprimeurs, les diffuseurs...), mettre en place des mesures fiscales incitatives pour le lecteur comme pour les entreprises qui investissent dans les organes de presse. Il la prie de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question et les mesures qu'elle entend prendre pour permettre à la presse écrite française de sortir de cette crise.

Texte de la réponse

La presse écrite contribue de manière essentielle à l'information des citoyens et à la diffusion des courants de pensées et d'opinions. Sa vitalité et son avenir sont des enjeux majeurs de notre vie démocratique. L'État se mobilise activement pour accompagner les efforts de modernisation de ce secteur et maintenir son soutien à la diffusion et au pluralisme. La presse reste toutefois dans une situation financièrement fragile, marquée par une baisse conjointe du lectorat et de ses recettes publicitaires. Dans ce contexte, le Président de la République a annoncé la tenue d'états généraux de la presse à l'automne. Ces états généraux seront l'occasion, pour tous les acteurs de ce secteur, de faire le point sur les enjeux et les difficultés de la presse écrite. Les préconisations d'action qui viendront en conclusion de ces travaux viseront à garantir l'avenir de ce secteur. Ces prochains débats, comme les initiatives qui seront retenues, permettront aux pouvoirs publics d'orienter et de consolider leurs actions en faveur de la presse écrite.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19572

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2504

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6929